

Lège Cap-Ferret – mesures complémentaires au 20 mars

MESURES COMPLEMENTAIRES A COMPTER DU VENDREDI 20 MARS 2020

Suite aux mesures prises par le gouvernement depuis samedi, et dans un souci de sécurité publique et sanitaire, la municipalité de Lège-Cap Ferret poursuit sa mobilisation pour limiter la diffusion du virus COVID 19, protéger les personnes fragiles et assurer la continuité des services publics stratégiques. Les priorités : éviter au maximum les contacts interpersonnels, assurer la sécurité publique, accompagner les personnes en situation sociale difficile, et conserver les services publics névralgiques. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà en vigueur.

OUVERTURE RESTREINTE DES MARCHES MUNICIPAUX

L'essai de mercredi 18 mars ayant été concluant, les marchés municipaux de Lège et du Cap Ferret seront ouverts samedi, aux heures habituelles, sous condition d'accès et de respect des consignes de sécurité

– Pas plus de 15 clients par marché, avec filtrage à l'entrée, 1 personne par famille (sauf aide pour les personnes vulnérables)

– Respect des distances de sécurité sanitaires

– Le marché de Lège sera équipé de barrières afin d'assurer l'efficacité du dispositif.

L'ouverture de ces marchés vise à faciliter l'approvisionnement alimentaire de proximité et à soutenir le commerce local.

APPEL A LA SOLIDARITE POUR LES COURSES DE PROXIMITE

Les résidents de l'EHPA des Sylves sont appelés chaque jour, ils reçoivent leur repas à domicile. Le CCAS continue de contacter régulièrement les personnes vulnérables et isolées par téléphone. Les équipes ont identifié à un besoin d'aide de proximité pour faire les courses ou aller à la pharmacie de la part de personnes âgées habitant le cœur de la presqu'île. Toute personne souhaitant apporter son aide est invitée à contacter le CCAS au 05 57 56 40 55.

SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Les masques mis à disposition pour les élections municipales ont été recensés. Un stock a été constitué à destination des personnels municipaux concernés (personnel impliqué dans la garde des enfants des professionnels de santé notamment). 1200 masques restants ont été distribués aux professionnels de santé exerçant sur la commune via deux pharmacies desservant le nord (Lège) et le sud de la commune (Le Canon). Les heures de garde d'enfants des personnels soignants assurés par les services municipaux ne seront pas facturées.

SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

La municipalité suspend le paiement des redevances portant sur les occupations du domaine public communal. Elle étudie actuellement les mesures compensatoires applicables aux commerces qui ont déjà versé la redevance, et les soumettra au prochain conseil municipal.

SECURITE ET APPEL AU CIVISME – MISE EN PLACE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'INTERDICTION D'ACCES AUX ESPACES NATURELS

En raison de la présence importante de personnes sur les plages du littoral girondin, laquelle génère un risque de diffusion du virus Covid-19 par des rassemblements de personnes y compris en petits groupes, Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, a pris un arrêté interdisant jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne sur les plages du littoral et

des plans d'eau intérieurs ainsi que sur les chemins, sentiers et espaces dunaires, forêts et parcs situés à proximité, pour quelque motif que ce soit, à l'exception des déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la proximité immédiate de l'eau.

La violation de cette interdiction sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe : 135 € pour l'amende forfaitaire et 375 € pour l'amende forfaitaire majorée. Des renforts de force de l'ordre sont arrivés sur le secteur afin d'assurer le respect des règles de confinement (deux escadrons de gendarmerie soit une soixantaine d'hommes). Les services d'astreinte de la commune ont installé les barrières et l'arrêté sur les sites concernés ce vendredi 20 matin.

LA PERMANENCE TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE RESTE OUVERTE CE WEEK END DE 8H30 A 17H30 : 05 56 03 84 00. SUIVEZ L'ACTUALITE DE LA VILLE :

– EN TEMPS REEL SUR FACEBOOK : VILLE DE LEGE CAP FERRET, – SUR NOTRE SITE WWW.VILLE-LEGE-CAPFERRET.FR